



## Délais pour indemnisation

Par **gardian84**, le **17/04/2013 à 19:10**

Bjr. Suite à un jugement, le service juridique de mon ancienne assurance doit "récupérer" une certaine somme auprès du vendeur du véhicule qui a engendré une procédure auprès du tribunal (vices cachés et autres suite à un achat de ce véhicule). Le jugement date de janvier 2011, après maintes relances et prises de renseignements, je ne sais quelle position adopter auprès de mon ancienne assurance. Celle-ci se renvoie "la balle" avec l'huissier.

Celui-ci me dit que le vendeur du véhicule n'est pas solvable, mais je sais que cette personne possède une demeure dans laquelle il offre des chambres d'hôtes et autres (séminaires ....), ceci décrit un site internet !!!

Quels suggestions pourriez-vous me donner ? Merci à vous.